



EB-2013-0037
EB-2013-0038

AVIS DE REQUÊTES ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Summitt Energy Management Inc. pour le compte de Summitt Energy LP

**en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité et
un permis d'agent de commercialisation de gaz**

Les requêtes

Summitt Energy Management Inc. pour le compte de Summitt Energy LP (« Summitt ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, (la « Loi ») en vue de renouveler son permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait à Summitt de poursuivre la vente d'électricité au détail en Ontario. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2013-0037.

Summitt a également présenté une requête auprès de la Commission en vertu de l'article 50 de la Loi en vue de renouveler son permis d'agent de commercialisation de gaz. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de commercialiser du gaz naturel en Ontario. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2013-0038.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. En raison de leur similitude, ces requêtes seront combinées en une seule instance conformément à l'article 21(5) de la Loi. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur ces requêtes.

Comment consulter les requêtes de Summitt

Un exemplaire de la partie non confidentielle des requêtes et des documents connexes est disponible pour consultation au bureau de la Commission à Toronto. Un exemplaire peut également être consulté au bureau du requérant à l'adresse indiquée plus bas.

Comment participer à l'audience

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience écrite, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le **26 mars 2013**.

Les intervenants qui désirent des renseignements ou des documents du requérant, en plus des pièces déposées auprès de la Commission et qui sont pertinents pour l'audience, doivent déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la Commission et en faire parvenir un exemplaire au requérant le **9 avril 2013** ou avant. Dans la mesure du possible, les questions devraient citer précisément les documents déposés. Le requérant doit déposer auprès de la Commission des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **23 avril 2013**.

Toute personne désirant présenter des observations concernant la requête doit les déposer auprès de la Commission et les faire parvenir au requérant d'ici le **10 mai 2013**. Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la Commission et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **24 mai 2013**. Toutes les observations écrites seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen (c.-à-d. qu'elles ne sont pas présentées par un avocat représentant un client, un consultant représentant un client ou un organisme, une personne faisant partie d'un organisme représentant les intérêts des consommateurs ou d'autres groupes ou une personne faisant partie d'une entité réglementée), avant de verser les observations écrites au dossier public, la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non

commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir une copie intégrale de vos observations écrites (incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos documents et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format PDF à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent citer les numéros de dossier EB-2013-0037 et EB-2013-0038. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous souhaitez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission au www.ontarioenergyboard.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

Requérant

Summitt Energy Management Inc. pour le
compte de Summitt Energy LP
100, Milverton Drive
Bureau 608
Mississauga (Ontario) L5R 4H1

À l'attention de Mme Gaetana Girardi

Tél. : 905-366-7021
Tél. : 1-877-222-9520 (sans frais)
Télec. : 905-366-7011
Courriel : ggirardi@summittenergy.ca

FAIT à Toronto, le 12 mars 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission